



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-353

I-I-15 Délibérations, décisions

OBJET : CONTRAT AVEC SARL HFL PROD

**DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle**

Réf : SJ/ SS 243719

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise un festival autour de la sculpture, la musique et la danse intitulé « Mouvement d'arts » qui se déroulera du 15 octobre au 30 octobre 2022.

DECIDE

ARTICLE 1

De signer le contrat avec la SARL HFL PROD domiciliée domaine de la Forge – 153 les Solariales à La Teste de Buch (33260) afin de définir les modalités de participation d'une artiste danseuse durant le festival.

ARTICLE 2

La danseuse Eva COSTE s'engage à participer à la résidence prévue dans la salle de danse « danse et compagnie », située 401 avenue Vulcain à la Teste de Buch du 25 juillet au 31 août 2022.

Elle participera à la préparation et aux répétitions au théâtre Cravey du lundi 22 octobre au 29 octobre 2022 ainsi qu'au spectacle de clôture le samedi 29 octobre 2022 à 21 heures au théâtre Cravey.

ARTICLE 3

La Ville de La Teste de Buch versera à la SARL HFL PROD la somme de 2 764,10 € TTC en contrepartie de sa prestation.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering

ARTICLE 4

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 13/07/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220713-DEC2022_353-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2022

Affichage : 29/08/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET



Patrick DAVET
Pour le MAIRE
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gérard SAGNES
Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde